



N° 2585

Remplace
Tlle.
2585.

DEVIS

Référence : 523/21
Date : 30/06/2021

Patient
Mr ABDERRAZZAK CHERKAOUI

75209

Désignation	Qté	Prix unitaire	Prix total
Prothèse Auditive Numérique haute technologie : STARKEY Origine USA <u>ANAM : FA 100001.</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • 2 Ans d garantie. • Contrôle gratuit. • Service après vente gratuit. 	2	9 000.00	18 000.00

Total HT :	18 000.00
TVA 0% :	00.00
Total TTC ;	18 000.00



Arrêter la présente à la somme de : **DIX-HUIT MILLE dirhams**

Sté AUDOUNE
Résidence Les Roseaux
49, Bd. 2 Mars Bureau 17
Casablanca - Tél. 06 24 28 28 30



75209

Annuler



Le 22 juin 2021

OBK TECHNOLOGIES (AUDITEC)
51 BIS AV. HASSAN SOUKTANI GAUTHIER
CASA, 20000
MAROC

Objet : PRISE EN CHARGE PARTIELLE
Identifiant adhérent : 0002585_1957-01-28_FATIHA
N/REF : 20211730010214
Adhérent : BENCHKROUN FATIHA

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de ABDERAZZAK CHERKAOUI.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 12600.00 MAD
- Restant à charge adhérent : 7400.00 MAD

Validité de prise en charge : du 22-06-2021 au 22-09-2021.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à ABDERAZZAK CHERKAOUI.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.



CONDITIONS ET MODALITÉS :

Le règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :

- La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.
- Toute facture doit être accompagnée :
 - ✓ D'une copie de la présente prise en charge.
 - ✓ Des notes d'honoraires des praticiens.
 - ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués.
 - ✓ Du détail de la pharmacie, radiologie et biologie (sous pli fermé).
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Toute facture doit comporter l'IF, l'ICE et le RIB (24 chiffres) du prestataire.

01/05